

AIDE A L'IDENTIFICATION DES PERSONNES DITES VULNÉRABLES A TREBEURDEN

(application du décret 2004-926 du 01/09/2004)

Le décret n°2004-926 du 1er septembre 2004 donne obligation au maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. En effet, pour prévenir les conséquences d'un événement exceptionnel notamment climatique et sanitaire, les Maires des communes sont chargés de recenser les personnes âgées et/ou en situation de handicap, vulnérables dans le cadre du Plan Départemental d'Alerte.

(Ce registre est confidentiel, déclaré à la Cnil, il ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels du CCAS soumis au secret professionnel).

Comment cela se passe ?

Vous demandez à vous inscrire sur le registre nominatif. Nous vous accompagnerons tout au long du risque et après selon vos besoins : contacts téléphoniques, visites à domicile, activation des réseaux de proximité...

Qui peut s'inscrire sur ce registre ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal
- Un tiers (famille, ami, voisinage, personnel de santé, service d'aide ou personne intervenante)

Qui peut figurer sur ce registre ?

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- Adulte handicapé

Comment s'inscrire ?

Par le formulaire ci-joint à remplir et à renvoyer au :
Centre Communal d'Action Sociale 7 rue des Plages 22560 Trébeurden
ou par mail : ccas@trebeurden.fr

Où se renseigner ?

Par téléphone au 02 96 15 47 87 ou par mail : ccas@trebeurden.fr

En cas d'inscription d'une personne dite «vulnérable» par une tierce personne, cette inscription ne sera valide et enregistrée • : qu'après signature du formulaire par la personne elle-même concernée.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment par courrier auprès du CCAS.

Il vous appartient donc d'informer le CCAS de toute modification de données. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers, ni être cédées à quelque titre que ce soit, partiellement ou en totalité.

Demande d'inscription sur la liste des personnes vulnérables

1. Informations relatives à la personne dite « vulnérable »

Nom et prénomDate de naissance :.....

Adresse :

Téléphone

Mail :

Conditions de vie:

Seule

En couple

En famille

Statut (Plusieurs choix possibles) :

- Personne de + de 65 ans
- Personne handicapée bénéficiant soit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), soit d'une carte d'invalidité, soit de la reconnaissance de travailleur handicapé
- Personne à autonomie limitée
- Personne à haut risque vital
- Autres. Précisez :.....

Services utilisés (Plusieurs choix possibles) :

- Portage de repas Précisez :.....
- Service d'aide à domicile Précisez :.....
- Téléalarme Précisez :.....
- Autre Précisez :.....

Entourage :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

.....
.....
.....
.....

2. Informations relatives à la tierce personne qui déclare la personne dite « vulnérable »

Nom et prénomTéléphone :.....

Lien avec la personne dite « vulnérable » :.....

Trébeurden, le

Signature
de la personne vulnérable :

Signature
de la Tierce personne déclarante, le cas échéant :